

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur de France

Ottawa, le 29 octobre 1975

FLA-652

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 29 octobre 1975 relative à la création, sur le territoire des Îles Saint-Pierre et Miquelon, d'une seconde station de quarantaine pour bovins et à l'application à cette station des dispositions contenues à l'échange de lettres intervenu à des fins identiques le 3 avril 1969 entre nos deux Gouvernements. J'ai le plaisir de vous informer que les propositions contenues dans votre lettre agréent au Gouvernement du Canada, et de confirmer que votre lettre et la présente réponse, laquelle fait également foi en français et en anglais, constituent un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République française pour la construction, l'entretien et le fonctionnement de la station de quarantaine sus-mentionnée. Cet Accord entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

ALLAN J. MACEACHEN

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Son Excellence M. Jacques Viot
Ambassadeur de France
OTTAWA